

RENTÉE PARLEMENTAIRE : L'ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC RÉITÈRE LA NÉCESSITÉ DE MODERNISER LA *LOI SUR LES CHIMISTES PROFESSIONNELS* CET AUTOMNE

Montréal, le 12 septembre 2023 — Alors que la rentrée parlementaire se déroule aujourd'hui, l'Ordre des chimistes du Québec (OCQ) enjoint au gouvernement de profiter de son vaste chantier de modernisation du système professionnel pour enfin moderniser la *Loi sur les chimistes professionnels* (LCP), et ainsi préciser le champ d'exercice de la chimie et les activités réservées aux chimistes aux fins d'assurer la protection du public. Une mise à jour fort nécessaire et urgente qui est demandée depuis plusieurs années déjà par l'OCQ.

« La population doit être en mesure de faire confiance aux intervenants qui manipulent, entreposent ou font usage de substances chimiques, peu importe la nature ou le but. En ce sens, à la lumière des avancées modernes en sciences et technologies et du risque de préjudices grandissant pour le public, il s'avère que la LCP, datant de 1964, qui n'a pratiquement pas évolué depuis son adoption initiale en 1926, nécessite impérativement une modernisation. Actuellement, des lacunes sur le plan légal engendrent une pratique parfois irresponsable de la chimie par des personnes non qualifiées, constituant ainsi un aléa dangereux pour la population québécoise notamment en termes de [gestion des matières dangereuses](#). Au moment où les parlementaires regagnent l'Assemblée nationale, l'OCQ réitère son souhait que sa loi constitutive soit enfin modernisée au courant de la prochaine session parlementaire pour tenir compte de l'évolution importante des différentes branches de la chimie. Ceci étant, c'est avec intérêt que nous avons accueilli [l'annonce du début du chantier de modernisation du système professionnel](#) par la ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Mme Sonia LeBel, la semaine dernière. Un des objectifs de ce chantier est justement de fournir des outils aux ordres professionnels pour que ceux-ci encadrent plus facilement leurs professions dans une perspective de protection du public. À nos yeux, la demande de l'OCQ se doit d'être considérée, notamment puisqu'elle permettra concrètement de diminuer les risques de préjudices pour la population », soutient le président de l'Ordre, M. Michel Alsayegh.

Une modernisation de la LCP permettrait notamment d'y préciser le champ d'exercice de la chimie et les activités réservées aux chimistes dans une perspective de l'exercice contemporain de la profession. Cela est nécessaire pour assurer un encadrement professionnel en adéquation avec le rôle que les chimistes et biochimistes jouent dans la société moderne.

« Par ailleurs, n'oublions pas que les chimistes et les biochimistes sont aussi des acteurs incontournables du réseau de la santé et des services sociaux. Alors que le ministre de la Santé, M. Christian Dubé, s'affaire à mettre sur pied son ambitieuse réforme pour améliorer l'efficacité du système, nous sommes persuadés que la modernisation de notre loi constitutive contribuerait à l'atteinte de cet objectif. En effet, une mise à jour [permettrait d'y inclure de nouveaux professionnels, notamment du milieu de la santé](#). Ceux-ci seraient donc assujettis aux mécanismes de protection du public. Le tout permettrait d'augmenter la confiance des professionnels de la santé qui interagissent au quotidien avec ces personnes qui ne sont pas pour le moment imputables déontologiquement », fait valoir M. Michel Alsayegh.

Enfin, l'OCQ tient à souligner que toute l'information nécessaire à la modernisation de sa loi a été remise à l'Office des professions et au cabinet de la ministre LeBel pour le traitement rapide de ce dossier.

Au nom de la protection du public, l'OCQ espère ainsi que le gouvernement saisisse l'occasion pour aller de l'avant dans ce dossier qui traîne dans les cartons depuis plus d'une décennie.

À propos de l'Ordre des chimistes du Québec

L'Ordre des chimistes du Québec compte près de 3 000 membres œuvrant dans des secteurs aussi variés que la santé, l'environnement, le judiciaire, l'alimentaire ou la recherche. Sa mission est d'assurer la protection du public québécois en matière d'exercice de la chimie, omniprésente dans la vie des Québécois. Fondé en 1926, l'Ordre des chimistes fait partie des premières organisations professionnelles encadrées par l'adoption du *Code des professions* en 1973.

-30-

Source : Ordre des chimistes du Québec (OCQ)

Renseignements :

Julien Nelson, 450 495-0250

Kassandra Jouve-Dolbec, 581 928-1382

media@ocq.qc.ca